

Les aérodromes civils et militaires et les pistes d'essais :

Trois aérodromes se situent, en totalité ou en partie, sur le territoire du Parc :

- l'aérodrome de Creil ;
- la base militaire aérienne de Creil ;
- l'aérodrome du Plessis-Belleville (en partie situé sur la commune d'Ermenonville).

Le territoire abrite, par ailleurs, un circuit d'essais automobiles (circuit Valéo).

Ces infrastructures n'ont pas vocation à s'étendre hors de leurs limites actuelles. En cas d'abandon de l'activité, les espaces sont réintégrés aux espaces naturels du territoire.

Le territoire du Parc n'a pas vocation à recevoir de nouvelles infrastructures aéroportuaires.